

SERVICE / DIVISION	Service des finances / Revenus	No SD SD-2023-4312						
OBJET	Recommander au conseil d'adopter le Règlement L-13051 modifiant le Règlement L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval							
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2023-09-06 Date CM souhaitée : 2023-09-12								
Actions : ADOPTION DE RÈGLEMENT, AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT No règlement : L-13051 Type de règlement : Statutaire Titre du règlement : Règlement L-13051 modifiant le Règlement L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville Requérant : Service des finances Consultation publique : Non Dispo. susceptible approb. référendaire : Non Lettre d'invitation : Non Approbation externe : Non								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%;"><u>Date</u></td> <td style="width: 33%;"><u>No résolution</u></td> <td style="width: 33%;"><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2022-08-09</td> <td>CM-20220809-729</td> <td>ADOPTION - RÈGLEMENT L-12935</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;</p> <p>sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adopter le Règlement numéro L-12935 modifiant le Règlement L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2022-2658)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-08-09	CM-20220809-729	ADOPTION - RÈGLEMENT L-12935
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2022-08-09	CM-20220809-729	ADOPTION - RÈGLEMENT L-12935						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Dans le cadre d'une bonification du service pour les professionnels de l'immobilier et pour arrimer notre tarif au marché, nous voulons modifier le tarif pour la consultation des relevés de taxes pour les professionnels de l'immobilier. Le tarif passerait de 75 \$ par transaction à 122,50 \$ par transaction.								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS Sur la base des volumes de transactions passées, l'augmentation du tarif au montant de 122,50 \$ par transaction permettrait de générer un revenu annuel supplémentaire et récurrent de 342 000 \$ pour la Ville.								
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS								
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES <ul style="list-style-type: none"> - Avis de motion pour l'adoption du règlement L-13051; - Dépôt du projet de règlement L-13051; - Adoption du règlement L-13051 par le conseil municipal devant se tenir dans les délais énoncés à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19); - Publication d'un avis public d'entrée en vigueur du règlement L-13051. 								
CADRE NORMATIF Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1).								

SERVICE / DIVISION	Service des finances / Revenus	No SD SD-2023-4312
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement L-13051 modifiant le Règlement L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville. de demander à la greffière ou la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13051 modifiant le Règlement L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville. de recommander au conseil d'adopter le Règlement L-13051 modifiant le Règlement L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville.		